

## **Déclaration liminaire des représentants des personnels de Solidaires Finances Publiques à la CAPL n°1 recours en révision des inspecteurs**

Monsieur le Président,

Comment ne pas débiter notre déclaration liminaire sans dresser un constat affligeant sur l'état de la situation économique et sociale de notre pays.

Les politiques d'austérité budgétaire n'ont qu'une orientation : sauver le modèle du capitalisme mondialisé et financiarisé au détriment de l'intérêt général. Le choix est rude et inexorable : le choix de l'argent roi contre le peuple.

Cette financiarisation de l'économie se traduit par un recul des droits sociaux, de la rémunération du travail dans la richesse nationale et des politiques publiques.

La loi El Khomri en est le plus bel exemple, c'est la régression de tous les droits !

- flexibilité des salarié-es (horaires, salaires, mobilité)...sinon c'est le licenciement !
- diminution des droits des salarié-es par l'inversion de la hiérarchie des normes : un accord de branche défavorable supplantera le code du travail...
- précarité : les conditions de licenciement sont facilitées (baisse du chiffre d'affaires, refus de se soumettre à un « accord » négatif sur le salaire ou le temps de travail)...

Et pendant ce temps à la DGFIP ? La loi El Khomri s'appelle : *Adaptation des structures au réseau (ASR), Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR), Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*

Solidaires Finances Publiques dénonce les avancées, dites majeures par le Gouvernement, de ces propositions et en tout premier lieu les gains indiciaires des trois catégories A, B et C. Ces gains sont en grande partie autofinancés par les agents eux-mêmes à travers le transfert de l'indemnitaire sur de l'indiciaire, ce qui en aucun cas ne compense les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus d'une décennie. PPCR comporte en son sein des reculs phénoménaux en matière d'évaluation professionnelle, de mobilité non choisie, de remise en cause indemnitaire à venir par la mise en place de son corollaire le RIFSEEP.

Les pistes explorées par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) concernant le nouvel entretien professionnel dans le cadre de PPCR nous font craindre le pire :

- L'entretien d'évaluation ne serait plus annuel mais triennal et un tiers seulement des agents participeraient à celui-ci chaque année.
- Le nombre d'agents bénéficiaires de réduction d'ancienneté serait encadré. La DGAFP proposait que, parmi les agents qui participeront à l'évaluation triennale, seulement 25% d'entre eux pourraient bénéficier de cette réduction d'ancienneté (contre 70% aujourd'hui).
- La réduction d'ancienneté accordée aux bénéficiaires pourrait être de 8 mois.

Si ces principes venaient à s'appliquer, le mérite, notion subjective qui mène à l'arbitraire et remet en cause le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, serait l'élément moteur de la carrière des agents de la Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer et s'opposer à un tel système.

Cette déclaration liminaire n'est pas qu'un constat, c'est un avertissement et une mise en garde.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que les profil-croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux voulant instaurer par la notion de mérite, une compétition entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM et réaffirment que tous les agents, quelques soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Nous vous demandons la communication :

- du nombre de dossiers débloqués dans EDEN-RH, (pour modification afin que les agents ne déposent pas de recours hiérarchique)
- du nombre de recours hiérarchiques engagés au plan local
- du nombre et la nature des modifications apportées
- du nombre d'agents ayant sollicité une audience dans le cadre du recours hiérarchique
- d'une cartographie par ESI des recours
- des réserves de 1 et 2 mois disponibles pour cette CAP locale

Solidaires Finances Publiques exige que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2016 (gestion 2015). Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.